

Bruxelles, 4 septembre 2026

Communiqué de presse

Prière parlementaire : préservons la sécularisation !

Le Centre d'Action Laïque s'interroge sur l'organisation, le 21 octobre prochain, d'un « déjeuner de prière parlementaire » réunissant dans un bâtiment public, des parlementaires d'une même confession autour de pratiques religieuses et d'une réflexion sur « foi et politique » à la lumière d'un verset biblique. La réunion se tient à l'invitation du Belgian Parliamentary Prayer au Club Prince Albert, institution publique relevant de la Défense.

Lors de sa dernière Convention laïque, le CAL a placé la sécularisation au cœur de ses réflexions. Celle-ci ne signifie ni la disparition des religions ni leur relégation hors de la société. Elle désigne un acquis essentiel de nos démocraties : **l'émancipation du politique à l'égard du religieux**.

Cette exigence est au cœur même de la laïcité. L'article 4 des statuts du CAL affirme qu'elle exige notamment « *l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse* ». Cette impartialité n'interdit évidemment pas aux femmes et aux hommes politiques d'avoir des convictions et pratiques religieuses : elle impose de préserver la distinction entre celles-ci et l'exercice du pouvoir politique. Mais cette liberté individuelle ne doit pas conduire à réintroduire des pratiques religieuses dans un cadre explicitement politique. Or, il ne s'agit pas ici seulement d'échanger sur la place de la foi dans l'engagement personnel des élu.es : le programme prévoit une prière d'ouverture et une « prière pour notre pays », dans le cadre d'un événement explicitement chrétien et qualifié de « parlementaire ».

Selon Thomas Gillet, Président du Centre d'Action Laïque : « *La sécularisation répond aussi à une exigence fondamentale de la démocratie : les normes qui s'imposent à la société entière doivent pouvoir faire l'objet d'une délibération rationnelle entre toutes et tous. Elles doivent pouvoir être discutées, argumentées, contestées et révisées sans qu'aucun citoyen ou aucune citoyenne soit tenu d'adhérer préalablement à une croyance particulière.* »

CENTRE D'ACTION LAÏQUE

Campus de la Plaine ULB (accès 2) - CP 236
Boulevard de la Plaine, 1050 Bruxelles

🌐 www.laicite.be · [f](#) [t](#) [@](#) @ActionLaïque

La foi et la pratique religieuse qui s'appuient régulièrement sur des dogmes ne peuvent s'imposer à l'ensemble de la société dont les parlementaires sont les représentant.es. Le dogme religieux doit être maintenu à distance de la délibération démocratique qui produit la norme commune. Ce n'est pas exclure les croyant.es du débat politique : c'est garantir que croyant.es et non-croyant.es puissent y participer sur un pied d'égalité.

Comme le rappelle Thomas Gillet, Président du Centre d'Action Laïque : *« C'est précisément cette articulation entre pratique religieuse et représentation du mandat politique qui interpelle. La démocratie s'est construite en faisant de la citoyenneté, plutôt que de l'appartenance religieuse, le fondement de notre vie politique commune. La sécularisation est une conquête démocratique. Le CAL le rappelle avec la même constance quelle que soit la religion concernée : la liberté de conscience et de culte doit être pleinement garantie, mais les pratiques religieuses particulières et les dogmes qui les fondent ne peuvent devenir un prolongement de l'activité parlementaire qui est au service de la société toute entière. »*